

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015**

**Le neuf janvier deux mille quinze, à dix-sept heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.**

**Date de convocation : 5 janvier 2015**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 15**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. COURREAUD, M. DEBART, M. DEFRANCE,**

**M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme TRIBAUDEAU, Mme XANS**

**Absentes ayant donné procuration :**

**Mme CAMUT ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**Mme COMBALBERT ayant donné pouvoir à M. BONNEFON**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.**

**Madame GUILLOT est désignée secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires Ruraux qui appelle les élus municipaux à participer à la marche du dimanche 11 janvier, organisée en mémoire des victimes des attentats.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.

## **Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a inscrit ce point à l'ordre du jour car les demandes doivent être déposées avant le 15 janvier. L'idée était de solliciter une subvention auprès l'Etat pour l'extension de la bibliothèque, selon les modalités portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Il rappelle aussi les aides obtenues en 2014 au titre de la DETR.

A la suite de la réunion de travail du Conseil Municipal au cours de l'après-midi du 9 janvier, l'opportunité de déposer une demande de DETR sur un projet initial remis en cause, est remise en question.

Afin de ne pas mobiliser indument des crédits d'Etat pour un projet qui ne sera pas réalisé en 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de ne pas déposer de demande de DETR 2015, 1<sup>ère</sup> répartition.

## **Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour la construction d'un city-stade.**

Monsieur le Maire rappelle le débat tenu en Conseil Municipal et propose, dans ce cadre, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour la construction d'un city-stade.

Il indique que la subvention départementale pourrait porter sur une dépense plafonnée à 40 000 € et un taux maximal de subventionnement de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour la construction d'un city-stade dans les conditions suivantes, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande correspondant, et dit que les crédits seront inscrits au budget.

Dépenses		Recettes	
City-stade HT	64 380 €	Conseil Général	12 000 €
TVA	12 876 €	Subvention sénatoriale	4 000 €
		Autofinancement/emprunt	61 256 €
Total	77 256 €	Total	77 256 €

## **Candidature au marché électrique proposé par le groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »- SDEEG**

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que la Commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats Départementaux d'Energies Aquitains (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA),

Considérant la disparition des tarifs règlementés de vente pour les sites de puissance supérieure à 36 KVA au 1<sup>er</sup> janvier 2016 imposée par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010.

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) lance un marché électricité par le biais de ce groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS est partie prenante.
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de SAINT SULPICE DE FALEYRENS est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## **Point sur les commissions**

### **Commission finances**

Monsieur le Maire expose les raisons qui ne lui permettent pas de communiquer les chiffres de la trésorerie à ce jour, et en profite pour exposer au Conseil Municipal les difficultés de fonctionnement que traverse le service comptable. Monsieur Debart fait part de ses observations.

### **Commission information/communication :**

Agenda 2015 : Monsieur Debart informe ses collègues que l'agenda municipal 2015 est prêt à être distribué à 650 exemplaires. Il précise que ce document ne coûte absolument rien à la Commune. La liste exhaustive des commerçants et artisans n'a pas été insérée en page intérieure pour favoriser ceux qui ont fait l'effort d'acheter une publicité. Les agendas doivent être distribués rapidement par les élus.

Site : Monsieur Debart a mis en place une veille statistique, qui a révélé que le site a reçu 2 500 visiteurs « uniques » depuis le mois d'octobre 2014 et plus de 10 000 vues. On relève entre 30 et 300 connexions par jour avec un pic lors de l'élection des Miss. On dénombre 455 fans sur Facebook. Ce type de communication alimente le fait de se sentir bien dans son village.

Prochain Saint Sulpice Infos : un projet a été fixé.

La commission communication propose par ailleurs de changer le nom de la rue de la Cité. Ce nom qui vient du latin « Civitas » n'a plus de connotation noble. Un appel à projet est donc lancé.

Monsieur Debart rappelle que la communication de la Commune n'est que la « partie immergée de l'iceberg » et qu'elle sous-tend un travail de fond de tous les élus et des agents.

Madame Tribaudeau demande comment a été faite la communication pour les vœux. La commune a communiqué sur le site, des journaux, et par l'envoi d'invitations personnelles (élus et institutionnels, commerçants, associations, CCAS, enseignants, personnel, etc.). Monsieur Debart souligne que c'était une réception de qualité tant par le discours que l'organisation et le vin d'honneur.

Il indique qu'il a reçu un devis pour les panneaux d'entrée et de sortie de Bourg, qui reviendraient à 250 € HT. Monsieur le Maire précise qu'il a fait installer des supports pour afficher des banderoles.

**Commission urbanisme** : Monsieur Chariol indique qu'il a reçu peu de dossiers ADS à traiter depuis la dernière réunion de commission mais que les projets de lotissements ont été traités :

- Projet situé au centre bourg : une réunion a eu lieu en décembre en présence du lotisseur et de la DDTM, qui a émis en avis favorable et donc avalisé le principe d'un dépôt

de permis de lotir au vu du projet présenté. Mais, entre-temps, l'opposant principal au projet est intervenu pour essayer de dissuader le lotisseur. Un contact avec le service des Bâtiments de France est en cours pour rechercher une solution. Parallèlement, la procédure de modification simplifiée pour lever les réserves foncières prévues au PLU a été entamée.

- En ce qui concerne le projet situé à Cocu Nord, une réunion du même type a été organisée mais la DDTM n'a pas validé le projet, non conforme aux orientations d'aménagement. Dans les conditions imposées par ces orientations, le lotisseur craint de ne pas pouvoir commercialiser les lots. A ce jour, on peut considérer que le dossier est dans une impasse.

**Commission voirie/ berges et commission bâtiments** : Monsieur Gadrat indique que le faucardage est en cours. Une nacelle a été louée pour procéder aux élagages, la semaine prochaine.

Le marché pour la troisième tranche du bourg a été notifié et les travaux devraient commencer prochainement.

Le marché a également été notifié au maître d'œuvre pour les travaux de réfection des berges.

Sur les routes, quelques nids de poule ont été relevés et il faudra les traiter en enrobé.

Des devis ont été demandés pour la peinture des ateliers et on relève des écarts significatifs qu'il faudra analyser.

Enfin, un devis a été demandé pour la pose de sous-compteurs permettant de distinguer les consommations électriques de l'école, du club football et de celui de tennis. Il s'élève à 2 000 € et Monsieur Gadrat s'interroge sur l'opportunité de procéder à cette dépense. Monsieur Chariol explique que cet investissement permettrait de connaître exactement les consommations de chacun et pourrait être amortie par une rationalisation de certains postes.

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement du cabinet de kinésithérapie à l'actuelle école de musique. Il faut maintenant lancer une MAPA. Il précise que cet investissement sera évidemment compensé par une hausse du loyer.

Monsieur Debart soulève la question de la difficulté de construire une piscine à Saint Sulpice de Faleyrens. Monsieur le Maire explique les contraintes nouvelles imposées par la Loi Alur.

**Commission école** : Monsieur Ripes indique de la Commission se réunira jeudi prochain à 16h30 pour établir les menus. Il évoque le problème de la réduction du temps de ménage pendant les vacances scolaires et indique qu'il va étudier la possibilité de faire nettoyer les vitres par une entreprise extérieure. En ce qui concerne les sols, il convient d'agir car la situation se dégrade encore. Les prélèvements sanitaires effectués récemment à la cantine sont satisfaisants.

Monsieur le Maire indique qu'il a été amené récemment à traiter d'un problème de fréquentation au niveau des TAP, face à une famille récalcitrante à accepter certaines activités. Monsieur Debart note qu'une baisse de qualité des TAP a été observée avant les dernières vacances. Monsieur Ripes répond qu'il a reçu les animateurs pour faire le point.

**Commission vie associative/fêtes/cérémonies/sports** : Madame Tribaudeau dresse un bilan du Téléthon qui s'est bien déroulé et permet de dégager un bénéfice 1 500 €.

Elle indique que le samedi 10 janvier, l'Etoile d'Argent organise son assemblée générale, qui sera potentiellement animée

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 25 janvier et que tous les conseillers municipaux sont invités. Chacun d'entre eux sera placé à une table différente.

Madame Tribaudeau indique que le réveillon de la Saint-Sylvestre, organisé par le comité des fêtes, s'est très bien passé.

Monsieur le Maire annonce le repas dansant qui sera organisé, le 14 février, pour la Saint-Valentin.

**Commission espaces verts** : Madame Guillot expose qu'elle a reçu un devis de Monsieur Delplace, d'un montant de 800 € HT, pour le fleurissement 2015. Il faudra réfléchir aussi au fleurissement aux abords de la pharmacie.

La prochaine réunion avec le CAUE aura lieu le 13 janvier à 14 h.

Lors de la « mini » formation à l'utilisation des composteurs, Madame Guillot a demandé s'il serait possible pour le Conseil Municipal de visiter le Smicval et le site d'enfouissement. La réponse étant positive, elle propose à ses collègues d'organiser cette visite, qui aurait lieu en semaine. Une réception pour le public scolaire est en cours d'étude.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que la population municipale a diminué : 1456 habitants (population municipale) et 1 571 (population totale).

Dans le cadre de l'extension du cabinet de kinésithérapie et donc de la nécessité de reloger provisoirement l'école de musique, il s'est renseigné sur le coût d'achat d'un algeco d'occasion et il en repéré un à 3 200 €.

Monsieur Bonnefon déclare que la réunion de travail qui a eu lieu dans l'après-midi, avec tous les conseillers municipaux disponibles, s'est déroulée dans l'esprit qu'il souhaitait, d'autant plus qu'il avait donné son accord pour une consultation sur le city stade à condition qu'elle soit précédée d'une consultation. Les élus ont pu constater la problématique et la richesse de l'espace à aménager. L'improvisation n'est pas de mise. Il faut continuer la démarche et élargir la concertation aux associations concernées (école de musique, comité des fêtes, parents d'élèves, clubs sportifs..). Il est important d'ouvrir le dialogue. Il faut que tous les projets importants soient menés dans cet esprit.

Monsieur Bonnefon rappelle qu'il avait demandé une réunion pour faire le bilan de l'année 2014 et réaliser une prospective pour l'exercice 2015 et les années à venir. La date du 6 février 2015 à 18 h00 est retenue.

Monsieur le Maire informe ses collègues que les élections départementales sont programmées pour les 22 et 29 mars prochains et qu'ils seront mobilisés pour tenir les bureaux de vote. Madame Xans indique qu'elle sera absente pour des motifs professionnels. Monsieur le Maire précise que les candidats du parti socialiste ont demandé à rencontrer le Conseil Municipal. Une date leur sera donc proposée, ainsi qu'à tout autre candidat d'une autre liste qui en ferait la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.